

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : RHAC-2016-013
Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue
Service : Dotation et développement organisationnel
Objet : Besoin de main-d'œuvre – Direction des technologies de l'information
Date : 22 mars 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 17 novembre 2015, le comité exécutif autorisait, par la résolution CE-2015-14-31, le financement de la dépense relative à la modernisation des systèmes de radiocommunication. Ce projet a pour but d'optimiser la gestion des radiocommunications et la prise en charge de celles-ci par la Direction des technologies de l'information.

Toutefois, comme mentionné dans la fiche de prise de décision entérinée par la CE-2015-14-31, l'ajout d'une ressource est requis afin de permettre à la Ville d'exploiter pleinement tout le potentiel de ce changement. De plus, avec l'arrivée de cette nouvelle ressource il sera possible de procéder au transfert des responsabilités de gestion de la téléphonie cellulaire et des appareils multifonctions qui sont actuellement sous la Direction de l'approvisionnement.

Comme prévu à la procédure déposée le 14 avril 2015 au comité exécutif, la Direction générale a validé cette demande et recommande ce besoin de main-d'oeuvre. Ainsi, il est requis de procéder au mouvement de main-d'oeuvre ci-joint en annexe.

Ce mouvement a été recommandé par le comité des finances et des ressources humaines du 1^{er} avril 2016.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

À la suite de l'autorisation du conseil de la Ville.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts		2016	2017	2018
EPA	1	→	0,50	0,50	
Salaire (pour 2016, au prorata de l'entrée en fonction)			40 322 \$	80 644 \$	
Bénéfices marginaux			9 677 \$	19 354 \$	
Total			49 999 \$	99 998 \$	

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires :

Financement déjà autorisé par :

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-133-00-141 et 02-133-00-289

- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 _____ 2017 _____ 2018 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire



Date : 29/03/2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

CE 5 avril et CV du 11 avril 2016

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

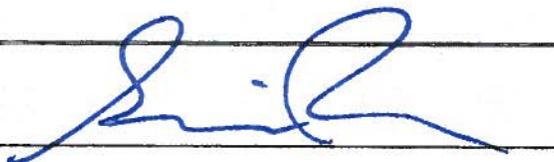
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre précisés en annexe.

Liste des pièces jointes : Annexe 1

Préparé par : <u>Mélanie Labbé</u>		Titre d'emploi : <u>Conseillère en gestion de talents</u>	
Recommandé par :			
Johanne Vaillancourt Chef de service DOT-DO	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u>Johanne Vaillancourt</u>		Date : <u>24/03/2016</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : _____



Date : 01/04/2016



ANNEXE 1 | RHAC-2016- 013

Il est requis de procéder aux mouvements suivants :

- 1. Créer un (1) poste professionnel régulier à temps complet d'analyste en infrastructures technologiques (classe 7) à la Direction des technologies de l'information.**
- 2. D'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder au comblement de ce poste et de tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.**